



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

**N° DREAL - UID11- 2017-35 EXTRAIT D'ARRETE PREFECTORAL
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Arrêté préfectoral complémentaire modifiant les prescriptions techniques
des articles 1.2.1, 1.2.4 et 7.2.4 de l'arrêté préfectoral n° 2014343-0012 du
11 décembre 2014 autorisant la société MONSANTO SAS à exploiter une unité de
traitement et d'ensachage de semences sur la commune de TREBES**

L'arrêté préfectoral n° DREAL-UID11- 2017-35 du 11 septembre 2017 modifie les prescriptions des articles 1.2.1 – 1.2.4 – 7.2.4 de l'arrêté n° 2014343-0012 du 11 décembre 2014 autorisant la société MONSANTO à exploiter une unité de traitement et d'ensachage de semences sur le territoire de la commune de TREBES – Z.I. du Caïrat.

Une copie intégrale du présent arrêté est tenue à la disposition du public dans la mairie de TREBES et à la préfecture de l'Aude – Direction des collectivités et du territoire – Bureau de l'administration territoriale.

Carcassonne, le 11 septembre 2017

Pour le préfet et par délégation
Pour la Secrétaire Générale absente
Le Sous-Préfet de Narbonne

signé

Béatrice OBARA

